

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL **Séance du 9 octobre 2024**
A CAPTIEUX (33) **Délibération n° 2024-112**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

En raison de l'absence de quorum constatée lors de la séance du 2 octobre 2024 à CAPTIEUX (33) à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à captieux (33) le mercredi 9 octobre 2024 à 18h00, conformément à l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, par renvoi à l'article L5211-1 du même code, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 3 octobre 2024

Étaient Présents: M. BOUFFIN Yann, Mme BREQUE Claudie, M. DEDIEU Vincent portant pouvoirs de Mme PIQUEMAL Sophie et M. GILLE Hervé, Mme DESMOULIN Karine, M. DUFAY Michel, M. DUNOGUES Yves portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, M. FORET Thierry portant pouvoir de Mme LARRUE Marie, M. ICHARD Vincent, Mme MARIE Lucie portant pouvoir de M. DECLERCQ Cyrille, Mme MESPLES Olga, M. PAIN Cédric, M. SORE Serge portant pouvoirs de M. LANUSSE Denis et SAINTORENS Denis, Mme WEBER Sophie (arrivée 18h23).

Absents excusés (pouvoirs): M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves, M. DECLERCQ Cyrille ayant donné pouvoir à Mme MARIE Lucie, M. GILLE Hervé ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. LANUSSE Denis ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme LARRUE Marie ayant donné pouvoir à M. FORET Thierry, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. PAIN Cédric, Mme PIQUEMAL Sophie ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. SAINTORENS Denis ayant donné pouvoir à M. SORE Serge.

Absents : Mme ARDOUIN Aimée (excusée), M. BACHÉ Alain (excusé), M. BAUDE Vital (excusé), Mme BEAUMONT Patricia (excusée), M. BLANC-SIMON Jean-Luc, M. CARRERE Paul, M. DELUGA François, M. DURRIEU Michel, M. GLEYZE Jean-Luc (excusé), M. LAGRAVE Renaud, M. LASSALE Jean-Claude, M. MARTINEZ Manuel, M. MONNIER Philippe, M. PAPADATO Patrick, M. SARTRE Philippe (excusé), Mme TAPIN Maylis, M. TAUZIN Arnaud, Mme TOSTAIN Emmanuelle, Mme VALIORGUE Magali (excusée).

Deuxième convocation en l'absence de quorum constaté			
ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Nombre de Présents	13	Représentant nombre de voix	51
Nombre de pouvoirs	8	Nombre de voix pour	47
Total présents et pouvoirs	21	Nombre de voix contre	4
		Nombre d'abstentions	

PATRIMOINE NATUREL

NATURA 2000 Champ de tir de Captieux / Poteau **Modification des plans de financement** **Plan de financement prévisionnel 2024**

Par délibération du 17 juin 2024 n°2024-86, Le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne a évalué et adopté la proposition de financement de sa mission d'animation de deux documents d'objectifs (Docob) sur quatre sites Natura 2000 majeurs du territoire : les vallées de la Grande et de la Petite Leyre et les trois sites de lagunes des Landes de Gascogne (Brocas-Saint-Symphorien, Louchats et Saint-Magne), ainsi que l'animation des Documents d'objectifs du Champ de tir de Captieux et du Poteau en partenariat avec l'ONF.

Dans l'objectif de dépôt de demande de financement auprès du fonds FEADER, deux projets distincts sont attendus pour couvrir l'ensemble de la proposition.

Le Président propose d'adopter le principe de montage du dossier « Animation des documents d'objectifs relatifs au champ de tir de Captieux et du Poteau 2024 », sur la base des éléments suivants :

Coût et plan de financement pour l'animation des documents d'objectifs relatifs au champ de tir de Captieux et du Poteau

	Montants TTC
Frais de personnel : <ul style="list-style-type: none">• Animation Coordination 6 j• Chargé de mission espaces naturels et Natura2000 40 j	10 320 €
Partenariat ONF	27 480 €
Coûts indirects	2 115 €
Montant total	39 915 €

	Montants TTC	
FEADER Région NA	31 932 €	80 %
Autofinancement (PNR et ONF)	7 983 €	20 %
Montant total	39 915 €	

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à la majorité (4 voix contre de M. DUFAY Michel) :

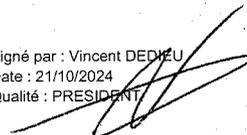
- **DE VALIDER** le plan de financement pour l'animation des documents d'objectifs Natura2000 présentés pour **un montant de 39 915 € TTC** (Documents d'objectifs relatifs au champ de tir de Captieux et du Poteau)
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 21 octobre 2024

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU
Date : 21/10/2024
Qualité : PRESIDENT



Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le 23/10/2024